

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

Statistique générale de la France

Journal de la société statistique de Paris, tome 21 (1880), p. 142-158

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1880__21__142_0

© Société de statistique de Paris, 1880, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE.

Pour tenir nos lecteurs au courant des travaux du Bureau de la statistique générale de France, nous avons établi le résumé ci-après, destiné à faire connaître l'ensemble de ses publications, c'est-à-dire les octrois, l'assistance publique, les asiles d'aliénés, les monts-de-piété, les libéralités, les sinistres agricoles, la statistique de l'agriculture et celle de l'industrie.

Ces divers documents sont empruntés au tome VI de la *Statistique annuelle de la France*, et se rapportent à l'année 1876.

Nous n'avons d'ailleurs pas à revenir sur le mouvement de la population qui a fait dans ce journal l'objet de plusieurs articles.

1° Octrois.

Les comptes des octrois permettent d'apprécier l'importance relative des principales consommations dans les villes soumises à cette taxe; mais il y a lieu d'examiner d'abord quelle est la situation financière des octrois, et quel a été le produit de cet impôt depuis l'origine de cette institution.

ANNÉES.	NOMBRE de communes à octroi.	POPULATION comprise dans le rayon de l'octroi.	PRODUIT brut des octrois.	TAXE communale par habitant.
—	—	—	—	—
			Fr.	Fr.
1823.	1,434	5,997,600	61,871,443	10,32
1833.	1,448	6,306,378	65,937,728	10,46
1843.	1,467	7,296,932	83,165,442	11,10
1853.	1,475	7,329,782	90,424,212	13,16
1863.	1,510	9,582,144	157,439,539	16,43
1873.	1,516	10,517,410	211,205,737	20,08
1876.	1,538	10,682,383	249,437,916	23,35

On voit que, dans l'intervalle d'un demi-siècle qui sépare 1823 de 1873, le nombre des communes à octroi n'a augmenté que de 82; la population assujettie n'a pas tout à fait doublé, mais le produit a plus que triplé. Ce mouvement ascendant se continue en 1876, et la taxe annuelle par habitant, qui avait déjà doublé en 1873, où elle était de 20 fr. par tête, dépasse actuellement 23 fr.

En 1876, le produit brut des octrois se décompose ainsi : Vins, 80,743,050 fr. ; cidres, poirés, hydromels, 2,787,531 fr. ; alcools, 15,550,656 fr. ; autres liquides, 22,855,831 fr. ; comestibles, 65,453,784 fr. ; combustibles, 25,227,208 fr. ; fourrages, 11,706,486 fr. ; matériaux, 20,046,943 fr. ; objets divers, 5,138,939 fr., soit en tout 249,437,916 fr., produit dans lequel le seul octroi de Paris entre pour près

de la moitié : 124,248,466 fr. contre 125,261,971 fr., produit des octrois de province.

Il est intéressant d'étudier la décomposition de ces produits :

	PARIS.	AUTRES communes à octroi.
Vins.	52,649,616	28,093,443
Cidres, poirés, hydromels. . .	418,125	2,369,406
Alcools.	8,506,836	7,043,820
Autres liquides	10,353,158	12,502,673
Comestibles.	23,342,654	42,111,130
Combustibles	12,573,203	12,654,005
Fourrages.	3,934,798	7,771,688
Matériaux.	8,980,605	11,066,338
Objets divers	3,489,471	1,649,468
	<u>124,248,466</u>	<u>125,261,971</u>

Il est à remarquer qu'à Paris, les 58 centièmes du produit proviennent des boissons et liquides, lorsqu'en province la part de ces mêmes objets n'est que de 40 p. 100.

Tandis qu'à Paris chaque habitant paye en moyenne près de 67 fr., dont 39 fr. pour les droits sur les liquides, en province, la taxe par habitant n'est que de 14 fr. 50 c., dans lesquels les liquides figurent pour 5 fr. 80 c. seulement.

Le tableau de la situation financière des octrois fait connaître les *quantités* soumises aux droits, en ce qui concerne le vin, le cidre et l'alcool.

On en peut déduire la consommation annuelle de ces produits par habitant :

	PARIS.	PROVINCE.	ENSEMBLE des octrois.
	Litres.	Litres.	Litres.
Vin.	225	144	164
Cidre.	4,95	32,82	27,90
Alcool	5,75	4,81	4,98

Il ne s'agit, bien entendu, ici que de la consommation des villes à octroi. En ne considérant que l'ensemble des villes chefs-lieux de département, on trouve que la consommation moyenne par habitant des produits alimentaires les plus usuels s'établit ainsi :

Pain	187 kilogr. par an, ou 511 grammes par jour.
Viande	66 — 180 —
Vin.	178 litres par an, ou 49 centilitres par jour.
Bière.	23 — 6 —
Cidre.	31 — 8 —

La moyenne de ces diverses consommations varie d'ailleurs assez sensiblement suivant les régions ; ainsi, en ce qui concerne le pain, c'est dans le centre de la France qu'on en consomme le plus, et dans le nord, principalement dans la région de Paris, qu'on en consomme le moins.

Pour le vin, c'est le Centre également qui tient le premier rang, et le Nord le dernier.

Le Nord dépasse enfin de beaucoup les autres régions pour la consommation de la bière et du cidre, et cette dernière boisson fait la consommation presque exclusive des départements du nord-ouest.

Si l'on réunit ces diverses espèces de boissons, on trouve que le Nord consomme par tête 260 litres, tandis que dans les villes du centre cette consommation descend à 233 litres, et à 205 dans le Midi.

La même progression a lieu pour la viande qui, de 62 kilogr. pour le Midi, s'élève à 65 pour le Centre et à 70 dans les départements du nord. A cet égard, la région de Paris occupe le premier rang, avec 90 kilogr. par tête.

2° Bureaux de bienfaisance.

L'assistance ne constitue pas, dans notre pays, une dépense obligatoire de l'État ou des communes. Ce sont des commissions particulières, désignées sous le titre de *Bureaux de bienfaisance*, qui sont chargées, sous la surveillance de l'autorité publique, d'assurer le soulagement des pauvres, soit avec leurs revenus propres, soit avec les dons de la charité privée, soit enfin à l'aide de subventions qu'elles reçoivent des communes, des départements ou de l'État.

Le nombre des bureaux de bienfaisance légalement constitués s'élevait, au 31 décembre 1871, à 13,367 ; mais, sur ce nombre, 644 ne fonctionnaient pas faute de ressources suffisantes. En 1876, le nombre des bureaux en activité est de 13,109, ce qui correspond à 37 bureaux par 100 communes. Ces bureaux ont distribué des secours à 1,279,936 personnes, d'où il résulte que, sur 100 habitants, la proportion des indigents secourus n'est que de 3,50 ; mais, comme en réalité la population des communes secourues n'est que de 21,950,000 habitants, la proportion des indigents inscrits se trouve être 6 p. 100 (5,83).

Les ressources dont les bureaux de bienfaisance ont disposé en 1876 s'élèvent à la somme de 41,989,815 fr., en y comprenant 10,461,058 fr. de fonds libres provenant des exercices précédents.

Ce chiffre se décompose ainsi :

Revenus propres aux bureaux.	12,678,228	40 p. 100.
Subventions	8,019,145	25 —
Dons charitables	7,426,371	24 —
Autres recettes.	3,405,013	11 —
Total.	31,528,757	100
Fonds libres des exercices précédents .	10,461,058	
	<u>41,989,815</u>	

Pendant la même année, les bureaux ont placé, soit en rentes, soit en immeubles, une somme de 11,153,137 fr. et augmenté ainsi d'autant leurs ressources pour l'avenir.

Si nous passons maintenant aux dépenses, nous trouvons qu'elles se sont élevées à 26,434,471 fr., laissant ainsi disponible un excédant de recettes de 15,555,344 fr.

Ces dépenses se sont ainsi réparties :

Entretien et construction des immeubles.	2,236,067	9 p. 100.
Frais du personnel	1,948,873	7 —
Frais du matériel.	654,930	2 —
Secours.	21,594,601	82 —
	<u>26,434,471</u>	<u>100</u>

Ce sont les secours qui forment naturellement la partie la plus importante des dépenses ; toutefois, quand on en rapporte le montant au nombre des individus

secourus, on trouve que la moyenne du secours n'est que de 20 fr. 65 c. par tête. Dans le département de la Seine, le montant du secours est de 30 fr. 89 c. Il descend, pour l'ensemble des autres départements, à 14 fr. 73 c. Ces résultats sont bien médiocres; ils n'en accusent pas moins un certain progrès sur les années précédentes.

3° Statistique hospitalière.

D'après les renseignements fournis par les préfets, le nombre des établissements hospitaliers qui ont fonctionné en 1876 s'élevait à 1,524, savoir : 362 hôpitaux, 776 hôpitaux-hospices et 386 hospices proprement dits. Un certain nombre de ces établissements se bornent à distribuer des secours au dehors.

Le personnel chargé du service hospitalier se compose de 28,527 personnes : 2,730 médecins ou chirurgiens, 3,098 employés, 11,205 religieuses et 11,494 servants.

Ces établissements disposent de 164,362 lits, sur lesquels 23,201 sont affectés au personnel et 141,161 à celui des malades ou infirmes; dans ce dernier nombre figurent 16,414 lits pour le service des enfants assistés.

Il y a lieu de considérer à part : 1° le mouvement des malades; 2° celui des vieillards, infirmes et incurables; 3° celui des enfants assistés.

Pour les malades, le mouvement général d'entrée et de sortie s'est effectué ainsi qu'il suit pendant les six dernières années :

Mouvement des malades.

	PRÉSENTS au 1 ^{er} janvier.	ENTRÉES.	TOTAL des traités.	SORTIES.	RESTANT au 31 décembre.
1871	69,506	514,344	583,850	534,670	49,180
1872	49,180	380,560	429,740	384,358	45,382
1873	45,199	365,142	410,341	368,071	42,270
1874	42,344	361,252	403,596	361,810	41,786
1875	42,178	368,433	410,611	367,916	42,695
1876	42,695	368,207	410,902	369,023	41,879

On voit par là que la population de nos hôpitaux, après avoir été très-considérable en 1871, année calamiteuse s'il en fût, n'a cessé de diminuer jusqu'en 1874. Aujourd'hui, elle semble presque stationnaire.

Si l'on rapporte les guérisons et les décès au nombre des individus sortis définitivement de l'hôpital, on obtient, pour chaque année, les rapports ci-après :

	GUÉRISONS.	DÉCÈS.	PROPORTION p. 100 sortis	
			des guérisons	des décès.
1871	455,181	61,172	85,1	11,4
1872	342,114	36,421	89,0	9,5
1873	324,403	37,311	88,1	10,2
1874	321,823	34,317	88,9	9,5
1875	322,986	37,353	87,8	10,1
1876	322,714	38,492	87,4	10,4

C'est l'année 1871 qui a fourni la moindre proportion de guérisons et la plus forte mortalité. En la laissant de côté, on reconnaît que la proportion des guérisons tend à diminuer, principalement dans les deux dernières années; quant à la

proportion des décès, elle oscille dans des limites assez faibles et tend toutefois à augmenter depuis 1874.

En général, la mortalité des malades se mesure par le rapport des décès aux individus traités, car, s'il est vrai que la population au 31 décembre fasse double emploi, quand on la considère par période, cette population, aussi bien que les entrées, qui forment le nombre des traités, est soumise chaque année aux risques mortels du milieu.

En procédant ainsi, la mortalité donne successivement les rapports suivants : 1871, 10.5 ; 1872, 8.5 ; 1873, 9.0 ; 1874, 8.5 ; 1875, 9.1 ; 1876, 9.4, lesquels suivent exactement la même progression que les précédents.

S'il ne s'agit que d'obtenir la mortalité propre au milieu, on peut calculer le danger de mourir afférent à une journée de présence. Or, cette mortalité s'obtient facilement en divisant les termes précédents par la durée du séjour pendant l'année. On obtient alors les rapports que voici :

Danger de mourir pour une journée de présence.

1871	0,00327
1872	0,00237
1873	0,00251
1874	0,00243
1875	0,00255
1876	0,00268

Pour mesurer l'intensité de cette mortalité, on peut la rapprocher de celle de la population générale, qui, pour 1876, est de 0,000063, ce qui permet de conclure que les chances de mort à l'hôpital sont 42 fois plus considérables que dans les conditions ordinaires de l'existence. Il est vrai que les malades n'y sont soumis que pendant leur séjour à l'hôpital, séjour qui varie, suivant les années, de 35 à 37 ans.

Après ces considérations tout à fait générales sur le mouvement des malades, nous passerons à celui des vieillards, infirmes et incurables. Ici, le mouvement d'entrée ou de sortie n'est pas incessant comme celui des malades ; les entrées dépendent, en effet, des places disponibles, et la plupart des pensionnaires font un long séjour dans les établissements où ils sont admis.

Mouvement des vieillards, incurables et infirmes.

	PRÉSENTS au 1 ^{er} janvier.	ENTRÉES.	TOTAL des traités.	SORTIES.	RESTANT au 31 décembre.
1871	47,757	23,895	71,652	23,493	48,159
1872	48,139	29,619	77,758	27,054	50,704
1873	50,230	19,556	69,786	19,369	50,417
1874	50,740	18,715	69,455	19,050	50,405
1875	49,872	17,992	67,864	18,285	49,579
1876	49,659	18,871	68,530	19,355	49,175

Ce mouvement ne présente pas tout à fait la même régularité que celui des malades, mais c'est qu'il n'a pas toujours été possible de séparer les enfants soignés à l'hospice pour infirmités incurables des enfants assistés proprement dits, dont les instructions ministérielles prescrivent de faire une catégorie à part.

Laisant de côté les guérisons, qui à l'hospice sont très-rares, puisqu'il s'agit de maladies incurables et que, pour les maladies ordinaires, les pensionnaires figurent dans la catégorie des malades, nous nous contenterons d'indiquer la proportion des décès.

En se bornant aux conditions du milieu, la statistique fournit les rapports suivants :

Danger de mourir pour une journée de présence.

1871	0,00065
1872	0,00046
1873	0,00047
1874	0,00044
1875	0,00049
1876	0,00048

Comparée à celle des hôpitaux, où les risques dont nous parlons sont, pour 1876, de 0,00260, le danger des hospices est 5 fois moindre, mais il n'en reste pas moins 7 fois et demie plus grand que dans la population générale.

N'oublions pas de dire que le séjour moyen d'un infirme à l'hospice est, chaque année, de 258 jours, tandis qu'on a vu que les malades ne séjournent à l'hôpital que 36 jours environ.

Les conclusions que nous venons d'indiquer s'appliquent à l'ensemble de la population traitée dans des établissements hospitaliers; pour les distinctions de milieu, d'âge ou de sexe, nous ne pouvons que renvoyer au tome VI de la *Statistique annuelle*, que nous venons de résumer.

Faisons maintenant connaître la situation financière des établissements hospitaliers.

Le nombre de ces établissements est resté depuis longtemps stationnaire, mais leurs ressources n'ont cessé d'augmenter. En 1833, les recettes étaient de 51,222,079 fr.; en 1861, elles s'élevaient à 103,541,828 fr.; la réduction de notre territoire les avait ramenées, en 1871, à 99,545,166 fr.; elles sont aujourd'hui de 114,129,701 fr.

Recettes (1876).

Revenus propres aux établissements	43,763,024	44 p. 100.
Subventions de tout genre	25,614,808	25 —
Dons et legs	6,178,853	6 —
Droit des pauvres	2,926,791	3 —
Recettes diverses	6,436,860	6 —
Remboursement de frais de malades payants	15,998,264	16 —
	<u>100,918,600</u>	<u>100</u>
Fonds libres, reportés des exercices précédents . .	13,211,101	
Total général	<u>114,129,701</u>	

Le tableau suivant indique les modifications qui se sont produites dans la fortune propre des établissements hospitaliers, en distinguant les produits d'immeubles, des rentes et des aliénations de valeurs.

	PRODUITS d'ensemble.	RENTES.	ALIÉNATION de valeurs, ventes, etc.
1853	14,301,906	9,504,497	3,589,484
1861	15,700,099	12,315,212	13,331,761
1876	18,716,610	16,849,915	8,186,496

En 1876, les dépenses se sont élevées à 101,540,819 fr., laissant un excédant de recettes de 12,588,882 fr.

Elles se répartissent ainsi :

Dépenses pour l'administration des biens et revenus.	24,769,845	25
Dépenses hospitalières proprement dites.	56,064,118	55
Secours à domicile.	6,478,173	6
Dépenses div. (y compris celles des enf. assistés) .	14,228,683	14
	<u>101,540,819</u>	<u>100</u>

Si l'on divise le montant des dépenses hospitalières proprement dites par le nombre total des journées de présence à l'hôpital et à l'hospice, on trouve que le coût d'une journée revient, en moyenne, à 1 fr. 75 c.

A la statistique hospitalière se rattache celle des enfants assistés.

Le nombre de ces enfants, au 31 décembre 1876, a été :

	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Enfants trouvés.	1,557	1,656	3,213
— abandonnés	18,763	17,930	36,693
— orphelins	4,362	3,672	8,034
— secourus chez les parents	18,802	17,492	36,294
	<u>43,484</u>	<u>40,750</u>	<u>84,234</u>

Comparés aux résultats des années précédentes, ces chiffres indiquent que la catégorie des enfants entretenus directement par les hospices tend à diminuer, tandis que le nombre des enfants secourus chez leurs parents augmente, depuis quelque temps, dans une forte proportion.

4° Asiles d'aliénés.

D'après le recensement de 1876, il y aurait actuellement en France 82,873 aliénés, dont 39,887 ont été recensés à domicile et 42,986 ont été trouvés dans les divers asiles. Ce serait une population de 22,5 aliénés par 10,000 habitants.

A domicile, on a recensé 7,931 fous proprement dits et 31,956 idiots et crétins ; la population des asiles comportait, au contraire, 38,200 fous et seulement 4,786 idiots.

Au total, ces deux genres d'affection mentale portaient sur 42,421 hommes et 40,452 femmes, et on a constaté que, si les femmes sont plus nombreuses dans les asiles, il y a relativement plus d'hommes dans la famille.

Dans ce qui va suivre, nous ne nous occuperons que de la population des asiles, dont l'effectif est actuellement (31 décembre 1876) de 44,005 individus.

Deux asiles nouveaux ont été ouverts en 1876, savoir : un asile départemental à Villeurbanne (Rhône), destiné à remplacer le quartier d'hospice de l'Antiquaille, et un asile privé, au château de Suresnes, près Paris.

Par suite, le nombre des asiles se trouve être de 104, savoir : l'asile de Charenton, 46 asiles départementaux, 15 quartiers d'hospice, 17 asiles privés recevant des indigents et faisant ainsi fonctions d'asiles publics, enfin 25 asiles privés ne recevant que des pensionnaires.

Ces établissements sont répartis dans 63 départements, d'où il résulte que 24 en sont encore dépourvus.

Voici quel a été le mouvement d'entrée et de sortie de tous les asiles réunis depuis cinq ans :

Mouvement d'entrée et de sortie.

ANNÉES.	PRÉSENTS au 1 ^{er} janvier.	ENTRÉES.	TOTAL des traités.	SORTIES et décès.	RESTANT au 31 décembre.
1872	37,554	12,720	50,274	10,784	39,490
1873	39,473	13,005	52,478	11,414	41,064
1874	41,097	12,855	53,952	11,613	42,339
1875	42,348	13,030	55,378	12,381	42,997
1876	43,125	13,984	57,109	13,104	44,005

Il en résulte que, du 1^{er} janvier 1872 au 31 décembre 1876, la population des asiles s'est accrue de 6,451 ou de 17 p. 100. L'augmentation a porté principalement sur les asiles départementaux et les asiles privés recevant des indigents.

Si l'on fait la même comparaison d'après les types principaux de l'aliénation mentale, on trouve que la folie simple s'est accrue de 17 p. 100, la folie paralytique de 37, la démence sénile ou organique de 16 et l'idiotie avec le crétinisme de 12. On sera frappé de l'augmentation considérable des fous paralytiques, mais il y a lieu de remarquer que cette affection frappe principalement les alcooliques, dont le nombre va sans cesse en croissant.

Pour les cinq années que nous observons, le séjour moyen annuel à l'asile est, pour l'ensemble des aliénés, de 279 jours, mais, tandis qu'il n'est pour les hommes que de 272, il s'élève pour les femmes à 285 jours.

Cette durée varie également suivant la nature de la maladie : elle est, en moyenne, de 306 jours pour les idiots, de 281 pour la démence sénile, de 279 pour les fous, et de 253 seulement pour la folie paralytique.

Les admissions comprennent, outre les individus reçus pour la première fois à l'asile, ceux qui y sont réadmis pour cause de rechute ou qui y sont réintégrés après évasion ou par suite de guérison incomplète. Ce mouvement se complique des transfèrements d'asile à asile, qui ne sont, à vrai dire, qu'un mouvement purement intérieur.

Les rechutes n'ont une certaine importance que dans la folie simple ; elles sont très-rares pour les autres affections, lesquelles ne comportent d'ailleurs que de très-faibles chances de guérison.

Ces chances de guérison, qui varient pour l'ensemble des aliénés de 5 1/2 à 6 p. 100, s'élèvent en moyenne, pour les fous, à 8 p. 100 environ, tandis qu'elles ne sont que de 1/2 p. 100 dans la folie paralytique, et à peu près nulles pour la démence et l'idiotie. Encore faut-il ajouter que les faibles probabilités qu'offre la guérison des fous proprement dits ne se produisent guère que dans la première année du traitement.

Si, comme nous l'avons fait pour les hôpitaux et hospices, nous recherchons quelle est l'influence léthifère du milieu, la statistique officielle nous fournit les rapports ci-après :

Mortalité moyenne pour une journée de présence.

Folie simple	0,00021
Folie paralytique	0,00096
Démence sénile	0,00060
Idiotie et crétinisme	0,00016
Ensemble	0,00032

Ce qui frappé le plus dans ces résultats, c'est la mortalité tout à fait extraordinaire des fous paralytiques; c'est qu'ici l'atteinte intellectuelle est compliquée d'une vraie maladie physique qui aggrave considérablement la situation du sujet.

La mortalité qui sévit dans les asiles n'a rien d'excessif; elle est néanmoins cinq fois supérieure à celle de la population normale.

Sur les 43,125 aliénés présents à l'asile au 1^{er} janvier 1876, on en comptait 35,488 qui étaient entretenus par les soins de chaque département, soit que le département fit tous les frais de leur entretien, soit qu'il y fût aidé par les communes, certaines associations charitables ou même les familles.

Sur ce nombre, 24,442 étaient traités dans les asiles de leur propre département et 11,046 sur d'autres points du territoire, et par conséquent à des distances telles qu'il y a lieu de supposer que les familles peuvent rarement les visiter. Il y aurait donc intérêt, sous ce rapport, à augmenter le nombre des asiles départementaux.

5° Monts-de-piété.

Le nombre des monts-de-piété ou maisons de prêt sur nantissement existant en France n'a pas varié depuis 1871 : il est toujours de 42.

Ces 42 établissements sont répartis entre 24 départements : le département du Nord en compte 6 à lui seul; les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse chacun 4; le Pas-de-Calais, 3; Gard, Meurthe-et-Moselle, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Var, chacun 2; enfin, il y a un seul mont-de-piété dans chacun des départements suivants : Aisne, Alpes-Maritimes, Côte-d'Or, Doubs, Finistère, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Isère, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Marne, Rhône, Seine, Haute-Vienne.

La population desservie par les 42 monts-de-piété est, d'après le recensement de 1876, de 4,734,000 âmes, savoir : 1,988,000 pour Paris et 2,746,000 pour les 41 bureaux de province.

Le mont-de-piété de Paris l'emporte d'ailleurs à lui seul, et pour le nombre et pour l'importance des opérations, sur tous les bureaux de province réunis.

Voici quel a été, pour tous les monts-de-piété réunis, le nombre des engagements ainsi que le montant des sommes prêtées pour les quatre dernières années :

Engagements.

ANNÉES.	NOMBRE des engagements.	SOMMES prêtées.	NOMBRE de prêts par 100 hab.
1873	3,066,631	52,110,426	68
1874	3,097,182	51,890,053	69
1875	2,881,149	49,855,675	64
1876	3,175,068	54,753,037	67

Mais tandis qu'en province le rapport des prêts n'est en moyenne que de 52, il s'élève à Paris à 87 pour 100 habitants.

Mêmes différences en ce qui concerne la quotité des prêts, qui est à Paris de 20 fr., tandis qu'elle descend en province à 13 fr. 64 c.

Pour l'ensemble des monts-de-piété, cette quotité a varié, depuis quatre ans, de 16 fr. 98 c. à 17 fr. 24 c.

Sur 100 prêts, il y en a 30, c'est-à-dire le tiers environ qui ne procurent même pas 5 fr. à l'emprunteur, 71 ou un peu moins des trois quarts qui n'atteignent pas 10 fr., 86 ou plus des quatre cinquièmes qui ne dépassent pas la somme de 25 fr.

Sur 100 objets engagés, il y en a 32, c'est-à-dire à peu près le tiers, qui sont présentés au renouvellement; les renouvellements portent sur des articles estimés relativement plus haut que les objets engagés. Tandis que la valeur moyenne des objets engagés varie en effet de 16 fr. 98 c. à 17 fr. 24 c., celle des objets renouvelés oscille entre 24 et 25 fr.

Après un certain délai, variable suivant les établissements, mais qui dépasse fréquemment le terme de douze à quinze mois, les objets engagés qui n'ont pas été réengagés doivent être dégagés ou sont vendus.

Donnons une idée du nombre et de la valeur de ces dégagements :

Dégagements.

ANNÉES.	NOMBRE.	VALEUR.	DÉGAGEMENTS par 100 engagements.
1873	2,573,923	41,670,765	84
1874	2,834,608	46,083,893	92
1875	2,736,147	47,102,576	95
1876	2,763,096	49,040,134	87

Quant à la quotité de ces dégagements, elle a varié de 16,19 à 17,75; mais, tandis qu'à Paris cette quotité varie de 19 à 21 fr., elle ne varie en province que de 16 à 18 fr. On voit, par ces chiffres, que la quotité des objets dégagés est à peu près la même que celle des objets engagés.

Faute de dégagement ou de renouvellement, les objets déposés aux monts-de-piété sont vendus. Les 225,839 articles vendus en 1876 étaient estimés à 3,895,841 fr.; quant aux *bonis* résultant de ces ventes, ils se sont élevés, pendant la même année, à 1,070,480 fr., sur lesquels 287,950 fr. n'ont pas été réclamés par les intéressés et sont restés ainsi la propriété des monts-de-piété.

Les frais d'administration de ces établissements se sont élevés à 2,610,314 fr., dont 1,483,612 fr. pour le mont-de-piété de Paris et 1,126,702 pour tous les autres. La dépense moyenne par engagement ressort, d'après cela, à 1 fr. 15 c. à Paris, et à 52 cent. seulement en province.

Le bénéfice réalisé par les monts-de-piété a été de 922,290 fr. au profit de 32 établissements; la plus grande partie de ce bénéfice est attribuée aux hôpitaux ou à des œuvres de bienfaisance.

6° Libéralités aux établissements publics.

Dons et legs.

Le montant des dons et legs faits par les particuliers aux communes et aux départements, ainsi qu'aux divers établissements publics hospitaliers et charitables, religieux, d'instruction publique, de prévoyance, s'est élevé : en 1872, à 23,004,811 francs; en 1873, à 31,313,381 fr.; en 1874, à 29,701,723 fr.; en 1875, à 31,926,746 francs.

En 1876, le montant des libéralités ne s'élève plus qu'à 26,499,034 fr., lesquels se répartissent ainsi par nature d'établissement :

Établissements religieux	10,444,516	39 p. 100.
Établissements hospitaliers et charitables.	9,723,265	37 —
Communes et départements.	5,830,476	22 —
Établissements d'instruction publique .	323,990	1 —
Établissements de prévoyance.	176,787	1 —
Total	<u>26,499,034</u>	<u>100</u>

Ces libéralités résultent de 5,360 donations effectuées par 4,430 donateurs.

Si l'on rapproche, suivant la nature des établissements, le nombre des donations de leur valeur totale, de manière à obtenir la valeur moyenne de chacune d'elles, on obtient les résultats suivants :

	NOMBRE des donations.	VALEUR moyenne des donations. fr.
Établissements religieux	2,973	3,513
Établissements hospitaliers.	1,736	5,601
Communes et départements	536	10,877
Établissements d'instruction publique . .	66	4,909
Établissements charitables	49	3,608
	<u>5,360</u>	<u>4,942</u>

On a vu que le montant des libéralités avait assez considérablement diminué en 1876. Pendant le cours de cette année, le département de la Seine est le seul où le chiffre des dons et legs a dépassé 1 million ; il n'a été fait aucun legs dans le département de la Corse.

Voici le détail des libéralités faites dans le département de la Seine :

	NOMBRE des donations.	MONTANT des dons et legs.	
Établissements religieux	81	1,230,329	43 p. 100.
— hospitaliers.	166	1,377,394	48 —
— de prévoyance.	14	79,920	3 —
— d'instruction publ.	7	29,100	1 —
Communes et départements.	8	157,400	5 —
	<u>276</u>	<u>2,874,143</u>	<u>100</u>

On peut utilement comparer ces rapports avec ceux de la France entière.

7° Sinistres.

Cette statistique est consacrée à l'évaluation des dommages résultant des incendies, de la grêle, de la gelée, des inondations et des pertes de bestiaux. Les pertes qui résultent de ces sinistres sont atténuées, soit par des dégrèvements d'impôts, soit par des secours distribués aux sinistrés les plus malheureux par les soins du ministre de l'agriculture et du commerce. Ajoutons que, dans certains cas extraordinaires, comme de grandes inondations, l'invasion subite d'une épizootie, etc. des lois spéciales pourvoient, dans une plus large mesure, aux nécessités du moment.

Voici quel a été, en 1876, le montant total des pertes, résultant des premières évaluations des préfets ; il ne sera pas sans intérêt de les rapprocher des évalua-

tions en capital des pertes admises en dégrèvement, ainsi que des pertes qui ont donné ouverture au secours spécial du ministère de l'agriculture :

SINISTRES.	MONTANT TOTAL des pertes constatés.	Pertes admises en dégrèvement.	Pertes ayant été l'objet du secours spécial.
Incendies	49,885,754	9,511,073	2,932,839
Grêle	46,680,565	40,852,476	12,517,940
Gelée	78,136,841	81,360,825	326,632
Inondations	16,791,598	11,989,146	1,213,497
Perte de bestiaux	31,028,775	683,600	10,062,715
	<u>222,523,533</u>	<u>144,397,120</u>	<u>27,053,623</u>

On remarquera qu'en ce qui concerne la grêle et les inondations, l'évaluation des agents des contributions se rapproche de celle des préfets. Pour la gelée même, elle la dépasse, mais cela provient de ce que ces agents ont confondu avec la gelée d'autres sinistres, tels que l'oïdium, la sécheresse et le phylloxera. Un peu moins du 1/5 des pertes résultant d'incendies sont admises en dégrèvement, par cette raison que ces pertes sont en grande partie couvertes par des assurances. Enfin, les pertes de bestiaux ne sont évaluées qu'à raison de la perte de revenu agricole qui en résulte, et non pour la valeur totale des animaux perdus.

En résumé, les évaluations en cas de dégrèvement forment à peu près les deux tiers de la perte totale. Quant à celles qui sont faites en vue du secours spécial, elles n'en atteignent que les 12 centièmes.

Voici quel a été le montant des dégrèvements et des secours pendant la même année :

	DÉGRÈVEMENT.	SECOURS.
Incendie	25,020	145,018
Grêle.	531,359	361,464
Gelée.	1,103,051	373,498
Inondations	130,197	43,156
Perte de bestiaux.	7,014	417,359
	<u>1,796,641</u>	<u>1,340,495</u>

Il résulte du rapprochement de ces deux tableaux que le rapport du dégrèvement et du secours aux pertes totales varie comme il suit, suivant les divers genres de sinistres :

Rapport du dégrèvement et du secours par 100 fr. de perte totale.

	DÉGRÈVEMENT.	SECOURS.
Incendies	0,05	0,29
Grêle	1,30	0,77
Gelée	1,41	0,48
Inondations	0,77	0,26
Perte de bestiaux	0,02	1,34
	<u>0,81</u>	<u>0,60</u>

De sorte qu'en allant à l'extrême, c'est-à-dire en réunissant ces deux sortes de secours, car il est possible que des pertes secourues aient déjà été dégrévées, l'allègement est de 1 fr. 41 c. p. 100, ce qui correspond à 1 fr. de secours par 71 fr. de perte.

Les chiffres que nous venons de présenter sont loin d'être constants, car chaque année les dommages causés par les divers sinistres éprouvent de grandes variations. Il n'y a guère que les incendies et les pertes de bestiaux qui ne varient que dans une faible mesure. Les autres dépendent annuellement des variations climatiques, qu'il est difficile de prévoir.

Les documents dont nous venons de donner la rapide analyse ne comprennent pas les sinistres survenus dans le département de la Seine. Le seul tableau qu'ait fourni ce département est l'état des incendies, produit par le colonel des sapeurs-pompiers de Paris, lequel accuse 666 incendies, avec un dommage total de 11 millions de francs.

8° Statistique agricole.

Voici quels ont été, en 1875, les principaux résultats de la récolte des céréales :

Céréales.

	NOMBRE d'hectares cultivés.	RENDMENT des hectares en hectolitres.	PRODUIT total en grains (hectolitres).
Froment.	6,873,267	14,35	98,665,499
Méteil.	447,344	14,77	6,627,870
Seigle	1,820,137	14,90	27,133,230
Orge	1,038,119	17,10	17,848,227
Sarrasin.	661,798	9,70	6,425,643
Maïs et millet	669,900	14,42	9,664,459
Avoine	3,257,439	18,72	61,110,793
Totaux (1876)	14,768,004	15,40	227,475,721
Rappel des années. {			
1875.	14,780,704	16,48	243,697,316
1874.	14,905,380	19,28	287,378,868
1873.	15,016,328	14,43	216,805,723
1872.	14,839,720	18,60	276,129,343

Si à la production des graines l'on ajoute celle de la paille, qui n'est pas évaluée à moins de 282 millions de quintaux, on trouve que la valeur brute totale de la récolte en céréales dépasse 5 milliards de francs. D'après cela, la valeur brute à l'hectare est d'environ 365 fr.

Les farineux alimentaires, et sous ce titre on comprend les légumes secs, les pommes de terre et les châtaignes, ont occupé, en 1876, 2,025,379 hectares, savoir :

Légumes secs	298,051 hectares ayant produit	3,811,986 hect.
Pommes de terre.	1,250,569 — —	113,877,966
Châtaignes.	476,759 — —	7,626,779
	3,025,379	125,316,731

La valeur brute de cette production, qui avait été de 696 millions en 1875, est en 1876 de 750 millions de francs.

Parmi les cultures diverses nous citerons :

La *betterave*, qui, pour une superficie de 396,368 hectares, a fourni une récolte de 102 millions de quintaux, d'une valeur brute de 257 millions de francs ;

Le *tabac* (11,313 hectares), qui a produit 153,675 quintaux de feuilles, valant ensemble 11,843,000 fr.

Le *houblon* (3,090 hectares), avec une production de 31,439 quintaux, dont la valeur totale est évaluée à 8,487,991 fr. ;

La *garance* (4,521 hectares), dont le produit, évalué à 82,924 quintaux, vaut 2,696,696 fr. Il nous suffira de rappeler, pour montrer combien cette culture est aujourd'hui en décadence, qu'en 1862, époque où elle était encore florissante, elle occupait 20,468 hectares ayant produit 167,792 quintaux, dont la valeur était estimée à 11 millions de francs.

En ce qui concerne les plantes textiles, la statistique de 1876 fournit les résultats suivants :

	HECTARES cultivés.	PRODUCTION en classe (quintaux).
Chanvre	100,490	641,471
Lin	73,039	516 761
	<u>173,529</u>	<u>1,158,232</u>

Cette double production avait été en 1875 de 1,026,545 quintaux.

Sans entrer dans le détail de la production des graines oléagineuses, nous nous contenterons d'indiquer quel a été le montant approximatif de la récolte en huile :

Production de l'huile.

Chênevis	16,663 quintaux	valant	2,127,000 fr.
Lin	38,198	—	3,959,000
Colza	433,577	—	42,291,000
Œillette, etc.	76,858	—	11,422,000
Olives	174,285	—	25,970,000

La valeur totale de cette production est d'environ 85 millions de francs, auxquels il convient d'ajouter 20 millions pour la valeur des tourteaux.

Si nous passons à la *vigne*, qui, après les céréales, constitue notre plus grande richesse agricole, nous trouvons qu'elle occupait, en 1876, 2,394,443 hectares, soit près des 5 centièmes de la superficie totale de la France. La récolte s'est élevée à 44,306,172 hectolitres, et sa valeur brute à 1,205,261,228 fr.

La récolte de 1875, qu'on peut regarder comme la plus considérable du siècle, avait donné plus de 78 millions d'hectolitres.

Quelques mots maintenant sur un certain nombre de produits agricoles accessoires, que leur importance ne permet pas de négliger.

Nos sériciculteurs ont mis en éclosion, en 1876, 517,440 onces de graines représentant, au prix de 17 fr. 30 c. l'once, une valeur de 8,953,584 fr. Par suite des intempéries de la saison, cette quantité relativement considérable de graines n'a produit que 2,412,490 kilogr. de cocons qui, au prix de 4 fr. 88 c. le gramme, n'ont donné qu'une valeur de 11,785,597 fr. Jamais l'industrie séricicole n'avait été aussi éprouvée.

Nos ruches à miel ont produit, pendant la même année, 10,406,994 kilogr. de miel et 2,664,296 kilogr. de cire, le tout valant ensemble 22 millions de francs. C'est le produit normal.

Le relevé approximatif de nos existences en bétail fournit, pour 1876, les chiffres ci-après :

Espèce chevaline		2,852,419
Espèce mulassière		294,352
Espèce asine		416,868
Espèce bovine. {	Bœufs et taureaux	2,366,681
	Vaches	7,307,067
	Veaux	1,678,052
Espèce ovine. {	Races indigènes	21,035,295
	Races perfectionnées	2,866,782
Espèce porcine		5,801,002
Espèce caprine		1,587,040
		<u>46,204,958</u>

Cet effectif diffère peu de celui des années précédentes.

Comme produits des animaux, nous citerons la laine, dont la production a été de 434,343 et le suif de 244,998 quintaux.

En 1875, la récolte de ces produits avait été respectivement de 448,623 et de 258,209 quintaux, et par conséquent assez sensiblement supérieure à celle que nous venons de constater pour 1876.

9° Industrie.

Avant de faire connaître les principaux résultats de la statistique des industries principales, qui sont relevés par le service de la statistique générale, nous croyons devoir résumer, d'après le dernier volume publié par la direction des mines, la situation en 1875 des industries extractive et métallurgique.

Houille	328 exploitations	169,568,404 quintaux	valant 270,201,185 fr.
Tourbe	1,335 —	3,177,476 —	3,657,652
Minerais de fer.	385 —	25,058,750 —	13,801,766
Cuivre	53 —	86,980 —	472,943
Plomb et argent		87,280 —	3,221,119
Antimoine.		2,230 —	57,479
Manganèse.		90,160 —	466,183
Zinc		40,820 —	297,537
Pyrites de fer		1,311,510 —	2,311,499

Comparée à celle des années précédentes, la production de la houille a quelque peu diminué. Sa consommation est de 246,575,311 quintaux métriques, ce qui correspond à 6^m,73 par habitant. Sur les minerais, la diminution a été beaucoup plus marquée que pour les combustibles minéraux.

Si nous passons à la production des usines métallurgiques, nous trouvons que la fabrication de la fonte comporte actuellement 191 usines et 278 hauts fourneaux ; celle du fer 269 établissements, comprenant 1,027 fours à puddler et 575 laminoirs ; celle de l'acier 61 usines, possédant 69 appareils Bessemer, 53 fours à puddler, 36 fours de cémentation et 110 creusets. La force en chevaux des moteurs de ces usines n'est pas moins de 59,000 chevaux, sans compter des moteurs hydrauliques dont la force est de 16,000 chevaux.

11,293 ouvriers sont employés à la fabrication de la fonte ; 27,739 à celle de mines à fer ; 9,307 à celle de l'acier et 4,230 à celle des autres métaux.

La production des mines à fer a été la suivante :

Fontes, brutes et de 1 ^{re} fusion.	14,482,720 quintaux	valant 156,391,526 fr.
Rails	1,130,580 {	— 187,043,850
Fers marchands.	6,263,690 }	
Aciers divers	2,470,460 —	74,467,621
Acier fondu	84,476 —	6,735,328

Voici maintenant les données relatives à la production des autres métaux :

Cuivre	240,859 quintaux métr.	valant	55,792,282
Plomb	284,630	—	16,684,958
Zinc	137,390	—	9,541,518
Manganèse	87,484	—	460,847
Argent fin.	49,735 kilogrammes	—	9,786,911
Or fin	950	—	3,287,600

Quoique la production de ces métaux ait légèrement augmentée, elle est loin de suffire à notre consommation, et nous en empruntons une quantité presque équivalente à l'importation étrangère.

Nous allons maintenant fournir quelques données approximatives pour un certain nombre de nos industries les plus importantes. Nos chiffres se rapportent à l'année 1876.

Porcelaine ordinaire, valeur de la production .	20,000,000 fr.
Porcelaine opaque	18,000,000
Falence	21,000,000

La fabrication des *verres et cristaux* se résume comme il suit :

Nombre des établissements	190
Ouvriers.	27,148
Force en chevaux des moteurs.	2,295
Valeur de la production	91 millions de francs

à laquelle il convient d'ajouter, pour les 8 manufactures de glaces, environ 20 millions de francs.

L'industrie du *papier* comporte 512 établissements, 29,000 ouvriers, 20,000 chevaux-vapeur. Sa production est estimée à 1,500,000 quintaux, valant à l'usine 105 millions de francs.

Le *gaz* d'éclairage se répand de plus en plus, et on ne cite guère qu'un département, la Lozère, qui en soit encore privé.

La statistique de 1876 porte à 381 millions de mètres cubes la production totale du *gaz* en France. Le département de la Seine figure seul dans ce chiffre pour 200 millions de mètres cubes, c'est-à-dire pour plus de la moitié.

La valeur totale des produits fournis par les usines à gaz, gaz, coke, goudron, etc., est de 154 millions de francs, dans lesquels le gaz proprement dit entre pour 107 millions.

Les *bougies stéariques* comptent en France 177 fabriques, dont les plus importantes se trouvent dans la Seine et les Bouches-du-Rhône. Sa production est estimée à 339,000 quintaux, valant à l'usine 57 millions de francs.

La production des *savons* de toute sorte dépasse 1,500,000 quintaux et la valeur de cette fabrication 105 millions de francs.

508 usines fabriquent le sucre indigène. La production en sucre brut a été, en 1876, de 3 millions de quintaux, dont la valeur avec celle des produits accessoires, mélasses, pulpes, s'élève à 207 millions.

Impôt compris, les 3,500,000 quintaux de sucre qui sont sortis de nos raffineries réalisent une valeur de près de 550 millions de francs.

En ce qui concerne l'industrie textile, il n'a pas été possible jusqu'à présent d'obtenir l'évaluation des produits. On doit donc se borner à donner le tableau des bro-

ches des filatures, ainsi que celui des métiers mécaniques. Nous résumons ces derniers ainsi qu'il suit :

PRODUITS.	ÉTABLISSEMENTS.	BROCHES.	MÉTIERES mécaniques.
Coton	585	4,875,324	51,184
Laine	1,474	2,946,632	38,267
Chanvre laine et fil	200	731,243	24,646
Bourre de soie	208	242,314	10,470
Mélanges	906	»	16,711

Jusqu'alors, on avait compris à tort dans les broches les broches à lacets, qui sont, des broches de tissage et dont le nombre est de 727,056.

Il convient enfin de tenir compte de l'importante industrie des soies gréges, lesquelles comportent 1,440 établissements et font travailler 57,702 ouvriers.

Le nombre des métiers à bras ne figure pas dans les évaluations ci-dessus, c'est que par suite de la dissémination des ateliers, il n'a pas été possible d'en obtenir un relevé suffisamment approximatif.

T. LOUA.

